

Gland, le 17 juin 2022

Extrait de procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 16 juin 2022

Présidence : M. Rasul Mawjee

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal n° 19 relatif à l'acquisition d'une portion d'environ 770 m² de la parcelle n° 1587, l'octroi d'un DDP et la relocalisation d'un abri à vélos en vue du développement de la parcelle n° 1591 pour la création de logements à loyer accessible et logements en propriété par étage (PPE) à prix abordable;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- I. d'accepter le préavis municipal n° 19;
- II. d'accorder le crédit d'investissement de CHF 1'715'000.- et d'autoriser la Municipalité à faire l'acquisition d'une fraction de la parcelle n° 1587 représentant environ 770 m²;
- III. d'accorder le crédit d'investissement de CHF 135'000.- pour la mise en place d'un nouvel abri à vélo au sud du parking des Tuillières;
- IV. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 1'850'000.-;
- V. d'autoriser la Municipalité à octroyer un droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Fondation Equitim, relatif à la parcelle n° 1591 pour une période de 100 ans pour y construire un immeuble de logements accessibles en location et PPE sur DDP avec une surface d'activité et un parking souterrain.

Conformément aux articles 162 et ss LEDP :

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Rasul Mawjee

Karine Teixeira Ferreira